

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2020\_009

**ZEC rive gauche Saint-Rome-de-Cernon : choix du bureau d'études**

L'an deux mille vingt et le dix mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Jean-Pierre ALLIER, André BOUDES, Bernard CASTANIER, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Jean-Claude FOURNIER, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Pierre PANTANELLA par Gérard PRÊTRE, Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Gérard PRÊTRE

Date de convocation : 28 février 2020

|                                    |               |                |
|------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Délégués du comité syndical</b> |               |                |
| En exercice : 23                   | Présents : 17 | Pouvoirs : 2   |
| <b>Résultat du vote</b>            |               |                |
| Pour : 17                          | Contre : 0    | Abstention : 0 |

Le président rappelle que, suite aux inondations de novembre 2014, l'ancien Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzlon a lancé plusieurs études dans le but de mieux comprendre la réponse du bassin versant lorsqu'il est soumis aux pluies des épisodes cévenols et d'envisager des aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques d'inondations tout en améliorant les fonctionnalités naturelles de la rivière.

Dans le cadre d'une étude menée sur le bourg de Saint-Rome-de-Cernon, deux sites avaient été identifiés pour envisager des travaux susceptibles de permettre une expansion naturelle des crues : la plaine du stade en rive droite et l'ancienne usine de la Sabar en rive gauche.

Le site de la rive droite vient de faire l'objet d'importants travaux menés par le SMBVTAM ayant permis de restaurer une zone d'expansion naturelle de crue (ZEC), alliant ainsi restauration du milieu aquatique, prévention des inondations et amélioration du cadre de vie.

Afin de poursuivre cette dynamique et redonner plus d'espace au Cernon, le comité syndical du SMBVTAM a décidé, fin septembre 2019, de lancer une étude sur le site de la rive gauche afin de réaliser des scénarios de restauration en tenant compte des aménagements récents en rive droite et de définir un avant-projet visant la restauration d'une deuxième ZEC.

En parallèle, des discussions ont été engagées par la mairie de Saint-Rome-de-Cernon avec la société Colas, actuel propriétaire et exploitant du site, pour une éventuelle cession du bâtiment et des parcelles à la commune. Cette potentielle acquisition, qui conditionne la réalisation des études et travaux, tiendra compte du degré de pollution du sol en place, le site étant une ancienne usine de production d'enrobé, avec des activités de fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai entre 1962 et les années 2000, aujourd'hui reconverti en zone de stockage. La société Colas a fait réaliser un diagnostic de pollution des sols en décembre 2019, constitué d'une étude historique, documentaire et de vulnérabilité et d'investigations supplémentaires de type sondages, forages, prélèvements et analyses des substances chimiques dans les différents milieux susceptibles d'être impactés. Les résultats devraient être connus sous peu.

Pour l'étude de faisabilité de la restauration de la ZEC, la consultation des bureaux d'études s'est déroulée du 6 février au 2 mars 2020. Elle a fait l'objet d'une publication sur une plateforme spécialisée des marchés publics.

La proposition de la commission d'appels d'offres, réunie le 5 mars matin, est communiquée. Elle s'appuie sur le rapport d'analyse des offres, en fonction des critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu sa délibération DE\_2019\_48 du 27 septembre 2019 relative au lancement de l'étude ZEC rive gauche St-Rome-de-Cernon ;

**Approuve** le rapport d'analyse des offres et décide de suivre la proposition de la commission d'appels d'offres ;

**Décide** de retenir l'offre du bureau d'études Égis Eau (Montpellier, 34), ainsi constituée :

|                         |   |                                    |
|-------------------------|---|------------------------------------|
| Tranche ferme           | Étude de faisabilité                                      | 24 642,00 € TTC                    |
|                         | Analyse multicritère (AMC) simplifiée                     | 6 126,00 € TTC                     |
|                         | Option A1 – Données topographiques et bathymétriques      | 4 080,00 € TTC                     |
|                         | Option A2 – Inventaire faune-flore                        | 5 748,00 € TTC                     |
| Tranche optionnelle n°1 | Avant-projet (AVP)  | 19 656,00 € TTC                    |
| Tranche optionnelle n°2 | Projet (PRO)  | 17 316,00 € TTC                    |
| Tranche optionnelle n°3 | Dossiers réglementaires                                   | 18 036,00 € TTC                    |
| Tranches optionnelles   | Option B1 – Suivi faune-flore 4 saisons                   | 15 264,00 € TTC                    |
|                         | Option B2 – Sondages géotechniques                        | Fonction de l'étude de faisabilité |
|                         | Option B3 – Investigations complémentaires « pollutions » | 7 560,00 € TTC                     |

**Précise** que la notification du marché au bureau d'études ne pourra intervenir qu'après obtention de l'avis de la commune quant à sa capacité d'acquisition foncière du site ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération, en particulier les documents du marché.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Le président, Henri COUDERC**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 11/03/2020  
et publié ou notifié  
le 11/03/2020